



Le 15 octobre 2014, les associations membres d'[Open Access Now](#) lançaient une nouvelle mobilisation autour des camps pour étranger.e.s, la troisième depuis le début de la campagne, en 2011. A cette occasion, le livret « [La face cachée des camps d'étranger.e.s en Europe](#) » a été publié, le site web de cartes dynamiques « [Close the Camps](#) » a été mis à jour et une [rencontre d'échange sur la problématique s'est tenue au Parlement européen](#).

Cette mobilisation s'est étendue sur 4 mois et demi, pour prendre fin le 2 mars 2015. Comme les précédentes, elle avait pour but de sensibiliser la société civile et le monde politique à la détention administrative des personnes migrantes, de dénoncer les trop nombreuses atteintes aux droits dans les lieux d'enfermement, et de faire entendre la voix de celles et ceux qui sont détenu.e.s, parfois plusieurs mois, au seul motif qu'ils/elles ne disposent pas d'un droit d'entrée ou de séjour dans le pays où ils/elles se trouvent.

Pour que ces réalités aient un écho le plus large possible, plusieurs actions ont été menées : des visites de lieux de détention avec des parlementaires nationaux.ales et européen.ne.s, une interpellation de la Commission européenne à propos de son bilan de l'application de la Directive « retour » en matière de détention, la récolte de témoignages de (ex)détenu.e.s et de visiteur.euse.s, ou encore l'organisation de rencontres, manifestations et débats autour de l'enfermement des étranger.e.s.

1. Diffusion et communication : **Faire connaître les réalités de l'enfermement**

> Cette troisième mobilisation a été marquée par la mise en ligne d'un nouveau [site](#), Open Access Now, où une [revue de presse mensuelle](#) (en français, anglais et italien) fait le point sur l'actualité de l'enfermement des étranger.e.s en Europe et à ses frontières.

> Le site de cartographie dynamique « [Close the Camps](#) », lancé en décembre 2013 afin de rendre visible la détention administrative des migrant.e.s, a également été mis à jour.

Parmi les nouvelles [cartes](#) publiées figure celle réalisée par le Gadem (association membre du réseau Migreurop), qui recense 18 lieux de détention arbitraire de migrant.e.s au Maroc au début de l'année 2015. Cette [carte](#) témoigne des conséquences de la « sous-traitance » des politiques migratoires de l'UE et de ses membres hors des frontières européennes, mais aussi du rôle crucial de la société civile pour faire la lumière sur les lieux « invisibles » d'enfermement et les pratiques inacceptables envers les migrants qui s'y déroulent.

> Les associations membres de la campagne ont également animé des [émissions de radio](#) et participé à diverses rencontres publiques, telles que :

- Rencontre/débat autour de l'exposition « [Peintures sur la migration](#) » (05/12/14), organisée par l'Observatoire du Centre de rétention de Palaiseau (Paris), au cours de laquelle des [témoignages de visiteur.euse.s](#) de l'Observatoire citoyen local ont été mis en scène ; ils sont aujourd'hui disponibles sur le site de la campagne.
- Rencontre publique « [La face cachée de l'enfermement des étrangers](#) » (08/12/14), organisée par les membres français de la campagne Open Access Now et l'[Observatoire de l'Enfermement des Etrangers](#)

En Italie, les membres de la mobilisation nationale « [LasciateCIEntrare](#) » ont également travaillé à la diffusion du documentaire « [EU013. L'ultima frontiera](#) » de Raffaella Maria Cosentino et Alessio Genovese, y compris dans le cadre de rencontres avec des étudiant.e.s et lycéen.ne.s et, le 5 mars 2014, à l'[Assemblée nationale](#).

2. Plaidoyer et interpellations

La mobilisation de 2014 a également été l'occasion d'une [interpellation de la Commission européenne](#) (CE) sur son premier [rapport d'évaluation de la Directive « Retour »](#), publié en mars 2014, qui insiste sur la promotion des

« alternatives à la détention » et des « retours volontaires ». Un affichage qui, pour les membres de la campagne Open Access Now, ne semble pas traduire une réelle volonté de réduire le recours à la détention et aux retours forcés, les prétendues « alternatives » s'apparentant plutôt à des outils supplémentaires au service de l'éloignement des étranger.e.s.

Dans un courrier du 15 décembre 2014, les membres de la campagne Open Access Now ont ainsi attiré l'attention de la Commission sur plusieurs éléments problématiques de son rapport d'évaluation, à savoir :

- l'optimisme de la Commission quant aux garanties apportées par la Directive, sur un contrôle indépendant de la détention ainsi que sur sa durée et sur l'accès effectif à leurs droits pour les personnes détenues ;
- la méthode utilisée par la Commission pour mener à bien son évaluation de la Directive, qui semble manquer de transparence et de rigueur, renforçant ainsi l'opacité entourant la détention des migrant.e.s en Europe. Sur ce point, Open Access Now a obtenu de la Commission un accès aux documents sur la base desquels l'évaluation a été effectuée ;
- les lacunes du travail d'évaluation des conditions de détention ; en effet, dans sa communication de mars 2014, la Commission relève, que « *peu de données quantitatives ont été systématiquement collectées au niveau des États membres [...]. Par exemple, des données sur des paramètres de base tels que la durée moyenne de rétention, les motifs de la rétention, le nombre de retours manqués et le recours aux interdictions d'entrée n'étaient disponibles que dans un nombre limité d'États membres. En outre, on note souvent une absence de définitions et d'approches communes concernant la collecte des données, ce qui a une incidence sur la comparabilité de ces données dans l'ensemble de l'UE* » (p. 17). En s'appuyant sur cet « aveu » de la CE, la campagne a également demandé quelles démarches la Commission allait entreprendre pour pallier ces insuffisances et lacunes.

Faute de réponse précise à ce sujet, il a fallu doubler le courrier d'une [question parlementaire écrite](#) à la Commission – déposée par près d'une vingtaine de parlementaires issu.e.s de quatre groupes politiques (GUE/NGL, Verts/Ale, S&D, Alde) et de neuf pays (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède) – pour apprendre que « [...] *la Commission soumettra au Parlement européen et au Conseil, en 2015, un rapport sur les statistiques établies en vertu du règlement et sur leur qualité. À la suite de ce rapport, des modifications du règlement pourront être proposées. [...] Au moment de déterminer les modifications nécessaires, il sera tenu compte des lacunes actuellement constatées en matière de connaissance statistique dans des domaines comme la rétention et le retour des migrants en situation irrégulière* ». Les membres de la campagne et les parlementaires signataires suivront de près le processus.

Une deuxième question – portant sur [l'accès de la société civile](#) et des médias aux lieux d'enfermement, revendication première de la campagne, a également été introduite le 19 novembre 2014 et est encore en attente de réponse.

Au niveau national et notamment en Italie et en Espagne, suite aux visites effectuées (voir ci-dessous), les parlementaires ont introduit de nombreuses questions écrites portant sur les violations constatées à l'intérieur des centres. En Espagne, un [groupe de travail](#) a été mis en place – au sein du Parlement catalan – afin de revoir le « modèle » des centres d'internement d'étranger.e.s (CIE), tandis que le parlementaire européen Javier Couso (GUE/NGL) a écrit une lettre au Secrétaire général de la *Comisaría General de Extranjería y Fronteras* pour protester contre le refus d'accès opposé aux journalistes qui souhaitaient visiter le centre d'Aluche (Madrid). En Italie, les [questions](#) concernaient les mauvais traitements envers les Syrien.ne.s et les conditions de détention dans le centre pour demandeur.euse.s d'asile (CARA) de Crotone, en octobre, novembre et décembre 2014, ainsi que sur le décès d'un citoyen égyptien dans le centre d'identification et expulsion (CIE) de Bari en février 2015. De plus, les actions de plaidoyer menées par les membres de la mobilisation « *LasciateCIEntrare* » ont abouti à une [réduction de la durée maximale d'enfermement](#), de 18 à 3 mois, à partir de novembre 2014 et à la mise en place d'une commission d'enquête sur les CIE, les CARA et les centres d'accueil (CDA).

Les durées prolongées de détention sont, néanmoins, de plus en plus problématiques dans de nombreux pays, tels que le Royaume-Uni, mais aussi la Grèce et la Belgique¹.

¹ Au Royaume-Uni, aucune limite n'est fixée, comme en témoigne la mobilisation « [Time4aTimeLimit](#) ». En Grèce, un [avis](#) (44/2014) du « *Nomiko Symvoulio tou Kratous* » permet de prolonger indéfiniment la détention des étranger.e.s jusqu'à leur éloignement effectif du territoire grec, si ces dernier.e.s n'ont pas « coopéré » à leur éloignement ou accepté le « retour volontaire », ou encore s'ils/elles représentent un « risque de fuite ». En Belgique, la pratique de « remettre les compteurs à zéro » - lorsque les détenu.e.s résistent à une tentative d'expulsion - ouvre les portes à une détention

3. Soutien aux détenu.e.s et aux mobilisations

> Des membres de la campagne ainsi que des partenaires se sont fait les porte-paroles des migrant.e.s détenu.e.s et de leurs luttes.

- « *England, hear our voices. England, hear our voices. England, hear our voices. We want freedom!* » Participation à la [manifestation pour la fermeture du centre de Campsfields](#) (RU) (29/11/14), organisée par « Close Campsfields Campaign ». A l'occasion de cette manifestation, les détenu.e.s ont également entamé des protestations contre les violences et conditions de vie inhumaines dans le centre, suite aux brutalités d'un agent de la société privée Mitie. Un [documentaire](#) témoigne de la situation à l'intérieur de ce centre que l'on dénomme « Campsfield House ».
- « *Nous [migrants enfermés dans le centre de Corinthe] vous informons de notre situation et vous adressons un appel vibrant. Nous avons besoin de vous.* » Diffusion de la [lettre](#) de M. X, détenu pendant 19 mois à Corinthe, en Grèce (02/12/14). Elle y dénonce les conditions de détentions déplorables et inhumaines, ainsi que la durée de détention devenue *de facto* illimitée.

> Récolte et diffusion de témoignages sonores, écrits ou vidéo de visiteur.euse.s et détenu.e.s :

- « *A sa sortie [de prison] on lui a juste dit : « il faut que tu signes, pour aller au centre de rétention, et si tu ne signes pas, tu vas au centre de rétention » Et la différence avec la prison ? « En prison il y a une date, ici on ne sait pas, tu dors et la police arrive.* » [CRA de Rennes](#) (France)
- « *Nous avons rendez-vous avec... un Syrien !!!! Mais oui, on enferme aussi les Syriens !* » [CRA Vincennes](#) (France)
- « *Longue a été la route. Parti tout jeune en 2000 du Congo, où il n'avait plus personne pour s'occuper de lui, lui payer des études, il devient maçon à Douala pendant 6 mois, puis part au Sénégal, au Maroc, et enfin arrive à Marseille en payant un passeur entre 2000 et 3000 euros... « J'ai vécu dans les foyers... Toujours travaillé. J'ai confiance en moi, le jour où j'aurai les papiers, j'aurai du travail... »* » [CRA de Palaiseau](#) (France)
- « *J'ai eu des problèmes de dépendances. J'ai fait un parcours en communauté, pendant trois ans, qui s'est conclu positivement. En communauté, ils disaient qu'ensuite ils allaient me régulariser. A la sortie, ils m'ont emmené ici.* » CIE de Ponte Galeria (Italie)

En Italie, les membres de la mobilisation « LasciateCIEntrare », en collaboration avec l'[Archivio delle Memorie Migranti](#) (AMM), ont monté et diffusé de nombreux [témoignages vidéo](#) de migrant.e.s détenu.e.s dans les centres italiens.

Dans ce pays, huit centres sur treize ont fermé en quelques années, le plus souvent à cause de la dégradation des structures suite aux révoltes des détenu.e.s². En Italie comme ailleurs, la société civile a soutenu ces résistances en relayant appels et revendications, introduisant des plaintes contre violences et mauvais traitements, alertant les autorités compétentes ou lançant des pétitions.

4. Campagne de visites de lieux d'enfermement

Enfin, avec des élu.e.s européen.ne.s et nationaux.ales sensibles au respect des droits des migrant.e.s, les membres de la campagne se sont engagés, comme chaque année, dans des visites de ces lieux d'enfermement, afin d'y exercer, dans la mesure du possible, une vigilance citoyenne sur le respect des droits des personnes détenues.

Instrument phare de la campagne Open Access Now, ces visites ont pour ambition d'être effectuées conjointement

illimitée.

² En 2013, le tribunal de Crotone a rendu une importante décision concernant une révolte dans le CIE de Isola Capo Rizzuto à Crotone (désormais fermé) selon laquelle les détenus – qui avaient lancé des pierres contre le personnel de vigilance – auraient agi par légitime défense étant donné leurs conditions de détention. Voir : Diritto penale contemporaneo, « [Rivolte degli stranieri detenuti nei CIE: una forma di legittima difesa contro la violazione dei diritti fondamentali degli internati?](#) », 7 janvier 2013.

par des parlementaires, des organisations de la société civile et des médias. Force est de constater que le droit d'accès reste restreint et qu'à ce jour, ces acteurs ont de nombreuses difficultés à l'exercer, en particulier les journalistes.

Après celles menées en 2012³ et en 2013⁴, l'objectif des seize visites effectuées en France, en Italie, en Espagne et en Belgique était double : tester l'effectivité du droit d'accès aux lieux d'enfermement pour étranger.e.s et récolter des informations sur ce qui s'y passe ainsi que sur l'effectivité - ou non - des droits.

Les constats effectués lors de ces visites permettent aujourd'hui de témoigner, encore une fois, des conséquences néfastes de l'enfermement sur le respect et l'exercice des droits fondamentaux des étranger.e.s. Une facette peu reluisante d'une politique prétendument respectueuse des droits, que les Etats et institutions européennes tentent, tant bien que mal, de masquer.

Analyse des principaux constats⁵

> La procédure pour exercer le droit d'accès reste très opaque.

L'accès aux centres, notamment pour les journalistes, mais aussi pour les associations et les parlementaires, reste très difficile. Il s'organise autour de règles bureaucratiques peu claires, ce qui rend cet accès jamais réellement garanti.

[Ex.] **Belgique** – refus d'accès au centre fermé de Merkplas à l'ensemble de la délégation | **Espagne** – refus d'accès des journalistes dans les CIE Algésiras et Aluche et dans le CETI de Melilla | **France** – refus d'accès d'une journaliste à la zone d'attente de Roissy | **Italie** – refus d'accès d'une partie de la délégation – ONG et journalistes – dans les CIE de Ponte Galeria et Turin

> S'entretenir avec les détenu.e.s dans la confidentialité peut relever du défi. Cette possibilité, lorsqu'elle existe, est souvent conditionnée par l'obtention préalable du nom d'une personne détenue. Par ailleurs, un local garantissant la confidentialité de l'entretien est rarement prévu et cela pour tout type de visiteurs (proche, avocat.e, représentant.e d'ONG, élu.e).

[Ex.] **France** – impossibilité de s'entretenir avec les détenu.e.s lors des visites du CRA du Mesnil-Amelot et de la ZA de Roissy | **Espagne** – impossibilité de s'entretenir avec les détenu.e.s lors des visites des CIE d'Algésiras et d'Aluche | **Italie** – impossibilité de s'entretenir avec les détenu.e.s lors de la visite du CIE et des CARA de Caltanissetta et du CARA de Crotona

> La précarité des contacts avec l'extérieur reste la règle dans tous les lieux d'enfermement (proches, associations, avocat.e.s, etc). Ce constat a renforcé la volonté des acteurs de la campagne à faire sortir la parole des détenu.e.s, en relayant leurs témoignages ou ceux des visiteur.euse.s.

> Les personnes détenues n'ont souvent pas accès à une information claire concernant leurs droits. Ont été observées de nombreuses carences en termes d'interprétariat, d'accès à une défense ou à une aide juridique de qualité, ou encore à la possibilité d'introduire une demande d'asile. De tels manquements constituent des violations de la législation européenne, notamment de la Directive « retour ». Dans certains cas, les dispositions nationales telles que le règlement des lieux d'enfermement en Espagne, mais aussi les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et des tribunaux nationaux, sont également largement ignorés.

[Ex.] **Espagne** – CIE d'Aluche (propos du directeur), non-respect de la confidentialité des communications des détenu.e.s et la liste des ONG non affichée dans le CIE d'Algésiras | **France** – détention de familles malgré une condamnation de la CEDH | **Italie** – CIE/CARA de Bari toujours opérationnel malgré une action légale ayant abouti à une obligation de fermeture du centre

> Les moyens financiers dédiés à la gestion de ces centres sont généralement destinés au fichage/à l'identification (prise d'empreintes) ou à la sécurité (caméra, barbelés), plutôt qu'au renforcement des dispositifs permettant aux personnes détenues d'exercer leurs droits. De plus, comme en témoigne le « modèle » britannique, la privatisation croissante de la gestion des centres ne fait qu'aggraver cette tendance : elle aurait un impact grave sur le niveau de

³ 16 centres visités en Bulgarie, en Croatie, en France, en Italie, en Mauritanie, en Roumanie et en Serbie. Voir le [communiqué de presse et l'analyse des principaux constats](#), ainsi que le [compte-rendu par pays](#)

⁴ 21 centres visités en Belgique, à Chypre, en Espagne, en France, en Italie et au Liban. Voir le [communiqué de presse](#), l'[analyse des principaux constats](#) et le [compte-rendu par pays](#)

⁵ Pour des exemples concrets, après chaque constat, sont indiquées les visites qui ont permis de mettre en avant la problématique en question. Si aucun exemple n'est apporté, le constat s'applique à tous les lieux visités. En annexe, un calendrier synthétique de l'ensemble des visites menées où sont précisés les membres de la délégation, les éventuel refus d'accès, les principaux constats (sous forme de mots clefs) et des liens pour aller plus loin.

violences, ainsi que sur les conditions matérielles de détention.

[Ex.] **Espagne** –service médical externalisé et insuffisant dans l'ensemble des CIE| **Italie** – CIE de Rome, détérioration des conditions de détention depuis que l'entreprise Gepsa a pris en main la gestion du centre (la même entreprise a remporté les marchés publics pour le CIE de Turin et le centre d'accueil de Milan)

> Le caractère carcéral est un aspect que l'on retrouve dans l'ensemble des centres. Cette dimension peut être liée à la structure (aspect du bâtiment) mais aussi à la gestion interne du centre (recours à l'isolement). Il s'agit d'un élément clé dans le processus de criminalisation des personnes migrant.e.s.

> La détresse et la peur règnent à l'intérieur des centres. On les perçoit dans les discours des personnes détenues mais aussi derrière des actes désespérés comme des automutilations voire des suicides. Autant d'exemples qui témoignent du coût humain inacceptable de la détention des migrant.e.s.

> Si les conditions matérielles de détention varient d'un pays à l'autre et même d'un centre à l'autre, dans la plupart des lieux visités, les délégations ont constaté le caractère déplorable des conditions de détention dans des structures généralement vétustes et insalubres.

> Lors de cette dernière mobilisation, plusieurs lieux dits « d'accueil » ont également été visités. Sous prétexte de flux migratoires « mixtes » et prétendument toujours plus importants, les pratiques d'accueil, y compris des demandeurs d'asile et autres personnes vulnérables, s'apparentent de plus en plus à de nouvelles formes de privation de liberté, notamment aux frontières de l'Union. Dans ce cadre, des témoignages alarmants, faisant état de violences exercées par la police sur les demandeurs d'asile afin d'en relever les empreintes digitales, ont été recueillis dans les centres d'accueil italiens.

[Ex.] **Italie** – centre d'accueil « extraordinaire » Palaspedini de Catane, CARA de Crotone | **Espagne** – CETI de Melilla

> Enfin, la privation de liberté des étranger.e.s ne se limite ni aux centres de détention administrative proprement dits, ni à ces centres formellement ouverts où l'on accueille en enfermant, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de l'Union européenne. Outre l'externalisation de la gestion des frontières Schengen qui génère une multiplication des lieux d'enfermement dans les pays frontaliers de l'UE, on constate une tendance au développement de lieux invisibles de détention, surtout dans des régions où la vigilance citoyenne et les contacts des personnes détenues avec l'extérieur sont plus compliqués en raison de divers facteurs (éloignement géographique, marges de manœuvre réduites de la société civile, encadrement moins formel et contraignant).

[Ex.] **Espagne/Maroc** – CETI de Melilla et dix-huit lieux de détention arbitraire recensés, en février 2015.

Ces constats illustrent les violations des droits fondamentaux dont sont victimes chaque année 600 000 hommes, femmes et enfants, sur le seul territoire de l'Union européenne.

Ces injustices sont d'autant moins acceptables que l'efficacité du recours à l'enfermement des migrants – au regard des objectifs affichés -, est sujette à caution.

La « machine à expulser » semble ne pouvoir fonctionner qu'au détriment des droits. En témoignent : les vols retour que l'Agence Frontex a continué à organiser vers le Nigéria, un pays dévasté par Boko Haram, les conflits locaux et le virus Ebola ; les renvois expéditifs de l'Italie vers l'Égypte et la Tunisie en application des accords de réadmission conclus avec ces pays ; les nombreuses expulsions qui interviennent avant le contrôle du juge en France, notamment Outre-mer, ainsi que les allégations de violences des agents de sécurité – public ou privés – lors de transferts vers les aéroports.

Au vu de ces constats, la seule véritable solution, pour les membres de la campagne Open Access Now, passe par la **fermeture de tous les camps**, quelle que soit leur appellation et où qu'ils se trouvent. Et, plus globalement, par la fin du recours à la détention comme outil du contrôle migratoire, par le refus de toutes les logiques d'enfermement administratif des étranger.e.s, et – au nom du principe d'égalité – par le **respect de la liberté d'aller, de venir et de s'installer pour toutes et tous**.